



UNIL | Université de Lausanne

Décanat de la Faculté de biologie et de médecine
Rue du Bugnon 21
CH-1011 Lausanne



UNIL | Université de Lausanne

Faculté de biologie
et de médecine

**RÈGLEMENT
DU
DÉPARTEMENT FACULTAIRE DE SOUTIEN ACADÉMIQUE
(DFSA)**

Décanat
Faculté de biologie et de médecine



Tél. +41 21 692 5000 | Fax +41 21 692 5005

Chapitre 1

Dispositions générales

Préambule

Afin d'améliorer la gouvernance de la Faculté de biologie et de médecine, le Décanat a pris la décision de regrouper dans le Département facultaire de soutien académique (ci-après DFSA), l'ensemble des structures de soutien aux unités d'enseignement et de recherche des deux sections de la faculté.

La cohérence des éléments de soutien, l'importance des dotations « indirectes » et les possibilités d'amélioration d'efficacité et les exigences des systèmes d'assurance de la qualité sont les éléments qui ont fondé la création de ce département.

La structure du DFSA fait l'objet d'une annexe au présent règlement qui est tenue à jour par le Décanat.

Article 1 : Statut

Le DFSA regroupe :

- Les unités rattachées administrativement au Département formation et recherche du CHUV (DFR).
- Les unités rattachées administrativement au Département de soutien organisationnel de l'UNIL (DSO).

Article 2 : Missions

Le DFSA a pour mission de :

- a. gérer les ressources financières dédiées au soutien des activités académiques des unités d'enseignement et de recherche des deux sections la Faculté (SSF/SSC),
- b. assurer la coordination des infrastructures de soutien à l'enseignement et à la recherche,
- c. planifier en coordination avec les Directions de l'UNIL et du CHUV l'utilisation des locaux et surfaces pour l'enseignement et la recherche,
- d. mettre à disposition des chercheurs les équipements scientifiques nécessaires,
- e. mettre à disposition des chercheurs les plateformes scientifiques nécessaires (y.c animaleries),
- f. gérer les systèmes d'information des données de recherche,
- g. gérer des unités spécifiques de soutien ou de nouvelles technologies,
- h. définir et faire appliquer une politique d'assurance « qualité » tenant compte des exigences légales et normatives,
- i. proposer une stratégie et garantir une application cohérente des exigences de non discrimination.

Pour assumer ses tâches, le DFSA recourt aux services administratifs existants de l'Université et du CHUV.

Chapitre 2 Organe du DFSA

Article 3 : Organe de direction

Le DFSA est dirigé par un Comité de Direction composé d'une délégation du Décanat.

Article 4 : Composition du Comité de Direction

Le Comité de Direction est collégial et comprend :

- le Doyen, qui préside,
- les vices-Doyens, dont un exerce la fonction de vice-président,
- le Directeur du DSO,
- le Directeur administratif du Département formation et recherche du CHUV,

Les membres du Comité de Direction sont en charge chacun d'un secteur. Ils sont aidés chacun dans leurs tâches par un adjoint.

Article 5 : Attributions du Comité de Direction

Le Comité de Direction a notamment pour attribution de :

- veiller à l'accomplissement des missions telles que définies à l'article 2 du présent règlement,
- répartir le budget annuel du DFSA conformément aux règles en vigueur au sein de l'UNIL et du CHUV,
- préparer le budget prévisionnel annuel à l'intention du Décanat,
- assurer l'information sur le fonctionnement du DFSA,
- définir la politique qualité de la Faculté,
- préavisier la création / suppression des postes rattachés au DFSA et pris en charge par le budget de l'Etat (CHUV et UNIL).

Les membres du Comité de Direction ont notamment pour attribution dans leur secteur de :

- mettre en œuvre la politique définie pour le secteur,
- garantir le respect des règlements,
- suivre le budget relatif,
- organiser les activités des unités rattachées,
- assurer la coopération avec d'autres entités institutionnelles internes ou externes,
- veiller à l'engagement et à la formation du personnel,
- rendre compte de leur gestion au Comité de Direction.

Chapitre 3 dispositions finales

Article 6 : Nominations

Les nominations, évaluations et promotions du personnel rattaché au DFSA, ainsi que la création de postes, se font selon les règles et procédures prévues à l'UNIL et au CHUV.

Article 7 : Modification du règlement

Les modifications du règlement sont approuvées par le Conseil de Direction UNIL-CHUV. Elles font l'objet d'une information au Conseil de Faculté.

Article 8 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le 14 mars 2016

Adopté par le Conseil de Faculté dans sa séance du 16.02.2016.

Annexe : *Structure du DFSA*

Structure du Département facultaire de soutien académique (DFSA)

Unités rattachées au Département de soutien opérationnel (DSO)

Unités 6 chiffres (à créer)	260710 (DSO)					
Unités 8 chiffres (à créer)	<i>26071000</i> <i>Direction</i>	<i>26071001</i> <i>Enseignement</i>	<i>26071002</i> <i>Recherche</i>	<i>26071003</i> <i>Unité pédagogique</i>	<i>26071004</i> <i>Centres Exp Vivant</i>	<i>26071005</i> <i>Sciences humaines</i>
Anciennes unités (à reconfigurer)	2607000201 Communs SSF	26070003 Enseignement	26070004 Recherche	2607000302 UP	2607000455 Ani Epalinges	2607000203 Com. d'éthique
	2607000202 Communs SSC	2607000301 Com. enseign.	2607000401 Com. recherche		DPT Ani BU27	2607000205 Com. sc. humaines
		2607000303 Ecole médecine	2607000402 Soutien recherche		DNF-DP Ani BU7-9	
		2607000304 Ecole biologie	2607000411 CNP			
		2607000305 Ecole doctorale	2607000412 Pôle oncologie			
		2607000306 EFPG	2607000413 CIBM			
			2607000451 CIF			
			2607000453 PME			
			2607000454 VITAL-IT			

Unités rattachées au Département de formation et recherche (DFR)

UG	105 (DFR)										
UBs (à créer)	DEC	ENS	UP	REC	SRC	ANI	PAC	HUM	DOP	BFM	SAM
CGRAs (à créer)	<i>DECD</i>	<i>FACE</i>	<i>UPED</i>	<i>RECD</i>	<i>SRCD</i>	<i>AEP8</i>	<i>PACT</i>	<i>HUMD</i>	<i>FACD</i>	<i>BFM9</i>	<i>CEMD</i>
	<i>DECO</i>	<i>EED9</i>		<i>CIF8</i>	<i>BIL8</i>	<i>ANI9</i>			<i>OPH8</i>	<i>BIS9</i>	<i>CEMS</i>
	<i>REL</i>	<i>EFC9</i>		<i>FCF8</i>	<i>CIC8</i>	<i>ABN8</i>			<i>BUC8</i>	<i>BPU9</i>	<i>CEMV</i>
		<i>EFP9</i>		<i>GTF8</i>	<i>ITR9</i>	<i>ABS8</i>			<i>BUN8</i>		
				<i>MPF8</i>	<i>PCR8</i>				<i>BUS8</i>		
				<i>PCR8</i>	<i>RSM8</i>				<i>LEP8</i>		
				<i>RSM8</i>							